

Concours Sciences sociales option Cachan 2005

EPREUVE ECRITE DE SOCIOLOGIE

(Durée : 5 heures – coefficient 3)

Gilles Bastin, Jacques Commaille, Frédéric Gérard, Liora Israël

Sujet : *Dans quelle mesure la prise en compte du genre modifie-t-elle l'analyse du monde social ?*

Total des candidats : 263 – Présents : 219 – Absents : 44

Note mini : 00,00 – Note maxi : 16,50 – Moyenne : 06,40 – Ecart type : 04,10

Pour un nombre important de candidats, le traitement du sujet a été hypothéqué par une ignorance du terme « genre », ignorance d'autant plus étonnante si l'on considère *a contrario* le sens correct qu'a su lui donner la partie restante des candidats. Cette ignorance s'est traduite soit par une confusion entre genre et sexe biologique, soit par une assimilation hasardeuse du genre à la notion de type, celle-ci utilisée de façon vague et commune : type suivant l'âge, l'appartenance sociale, culturelle... Le Jury a particulièrement regretté qu'un tel sujet ait entraîné certains candidats à oublier ce que doit être l'exigence d'un raisonnement sociologique pour sombrer dans des propos sexistes, témoignant de préjugés ou alignant les stéréotypes, confondant le regard sociologique avec le jugement moral ou le billet journalistique. Ainsi, si l'étude des inégalités sociales semble implicitement légitime, dans nombre de copies, il est apparu que l'intérêt porté au genre comportait le risque...d'accentuer les différences et les inégalités entre les sexes ! De façon générale, on peut déplorer qu'une population importante de copies (notées en conséquence de 0 à 5) témoignait d'un traitement désinvolte du sujet se manifestant notamment par des développements succincts et indigents alors qu'il est évident que la simple prise au sérieux d'un sujet et la soumission à l'effort de dépasser la copie double constitue le préalable à l'obtention d'une note correcte.

Faut-il rappeler l'importance de lire attentivement le sujet, d'en définir chacun des termes pour en saisir le sens général ? Si un jugement positif a pu être porté par le Jury sur des copies où il était traité, à partir d'une bonne définition du genre, par exemple des inégalités entre les sexes et de leur genèse, ce jugement a été plus encore positif pour des copies où il a été tenté parfois avec bonheur de répondre à l'interrogation concernant les modifications éventuelles que la prise en compte du genre était susceptible de provoquer dans l'analyse du monde social, ceci notamment en intégrant une dimension d'histoire des idées en sociologie, en abordant la question des enjeux méthodologiques ou épistémologiques de la discipline. Il n'y avait pas de référence obligée en la matière mais le sujet était assez large pour se prêter à des références à l'histoire de la discipline et à plusieurs de ses sous-champs (sociologie du travail et sociologie de la famille par exemple). De la même façon, les vertus heuristiques de l'introduction du genre pouvaient être mises en valeur par exemple en ce que le genre est susceptible d'enrichir l'analyse des processus de stratification sociale et de construction des inégalités. Dans cette perspective d'analyse, il était particulièrement important d'assurer la meilleure articulation possible entre références théoriques (notons ici la confusion souvent faite, dans le cadre par ailleurs d'un traitement souvent bienvenu de la question des socialisations différentielles, entre des auteurs comme Margaret Mead, Ruth Benedict et Mary Douglas) et exemples empiriques (s'appuyant par exemple sur quelques chiffres de base

concernant la population active, l'évolution des taux d'activité féminin et masculin, les taux de chômage...). Rappelons encore que sont à proscrire les raisonnements développés avec des références pour ordre, formelles, à des travaux sociologiques ou anthropologiques. La sollicitation d'un auteur aussi prestigieux soit-il n'a de sens dans une démonstration que s'il vient effectivement appuyer, illustrer un raisonnement.

Enfin, on ne saurait trop répéter la nécessité d'annoncer un plan et...de le respecter, d'accorder de l'importance : à une introduction qui présente l'économie générale de la démonstration et la problématisation sur laquelle elle repose, à une conclusion qui ne soit pas que le résumé appauvri des propos tenus mais justifie les enchaînements du propos et ouvre éventuellement sur des perspectives de travaux ou d'analyses ultérieures. Loin d'être de l'ordre de l'esthétique le respect de ces principes de forme est susceptible d'attester la capacité à maîtriser un raisonnement sociologique.